

Postulat Claudine Dind et consorts concernant l'autoroute à Morges et les normes OPair

Développement

L'autoroute lémanique est souvent saturée à certains endroits et à certaines heures. Interpellations et postulats ont été déposés s'inquiétant de cette situation.

Dans la région de Morges, les normes OPair sont fréquemment dépassées depuis des années, et ceci en grande partie à cause de la traversée de la ville par l'autoroute. De nombreux projets ont été élaborés pour tenter d'améliorer la situation. De tous ces projets, les plus aboutis consisteraient à mettre en œuvre l'une ou l'autre des deux mesures suivantes :

Mesure 1 : Pose de panneaux à vitesse modulable, tels ceux placés à l'entrée et à la sortie de Genève, côté Versoix. Ces panneaux semblent avoir parfaitement convenu aux habitués de ce tronçon genevois : les démarrages-arrêts, générateurs de stress et d'accidents, ont diminué, la fluidité a été améliorée.

Cette solution a fait ses preuves : coûts non prohibitifs, rapidité de la mise en place, possibilité à tous moments de rouler à une vitesse adéquate, ce qui augmente la sécurité. Cette solution avait d'ailleurs déjà été évoquée pour Morges au moment de la mise en œuvre du PALM et l'OFROU était totalement ouvert à cette possibilité.

Mesure 2 : Utilisation de la bande d'arrêt d'urgence à certains moments de la journée avec panneaux à vitesse modulable, télégestion du trafic, création d'îlots de sécurité et probablement élimination de la berme centrale de verdure (capteur de CO₂ et écoulement de l'eau). A ma connaissance, cette deuxième solution n'a encore été testée nulle part, si ce n'est sur de courts tronçons ou lors de travaux. J'ai appris qu'un postulat avait été déposé en 2005 par le conseiller national Norbert Hochreutener pour demander l'ouverture de la bande d'arrêt d'urgence à la circulation en cas d'embouteillage sur les autoroutes. Le délai de prise en considération de ce postulat a été prolongé en juin 2007.

Un des buts des mesures 1 ou 2 devrait être le respect des normes OPair.

Je me permets donc de demander au Conseil d'Etat qu'il présente au Grand Conseil un rapport sur l'impact respectif de chacune de ces deux mesures sur le bruit et sur l'environnement, à court et à long terme (réduction des émissions polluantes). Il vaudrait aussi la peine d'évaluer le coût et le calendrier de mise en œuvre pour chacune de ces deux mesures.

Comme ces projets ont déjà été étudiés par les services de l'Etat dans le cadre du PALM, des mesures OPair et de la réponse à mon interpellation 343 en 2006, j'ose espérer que nous n'aurons pas à attendre ce rapport trop longtemps.

Morges, le 22 avril 2008.

(Signé) *Claudine Dind et 25 cosignataires*